



DÉCLARATION DES REVENUS 2012

Service Fiscal de Saint-Martin

Résidence Santa Monica
Rue du Marécage
B.P. 1084 Marigot
97150 SAINT-MARTIN
Téléphone : 05 90 29 25 71



ÉTAT CIVIL DES DÉCLARANTS

<i>Monsieur</i> <input type="checkbox"/> <i>Madame</i> <input type="checkbox"/> <i>Mademoiselle</i> <input type="checkbox"/>	<i>Monsieur</i> <input type="checkbox"/> <i>Madame</i> <input type="checkbox"/> <i>Mademoiselle</i> <input type="checkbox"/>
Nom	
Nom de naissance ..	
Prénoms	
Date de naissance ..	
Lieu de naissance ..	
Dépt Commune	Dépt Commune

Pour les couples mariés : Madame, si vous souhaitez voir figurer votre nom de naissance sur nos courriers, veuillez cocher la case ->

ADRESSE

Numéro et rue						
Complément						
Appartement	N°	Résidence	Etag	Esc.	Bât.	Nbre de pièces
Commune	Code postal	Commune			Pays	
Statut : Vous êtes ...	Propriétaire <input type="checkbox"/>	Locataire <input type="checkbox"/>	Occupant à titre gratuit <input type="checkbox"/>	Nom du propriétaire :		

CHANGEMENT D'ADRESSE (cadre à servir uniquement si l'adresse préremplie ci-dessus est erronée)

Déménagement Date du déménagement :

Nouvelle adresse

Numéro et rue						
Complément						
Appartement	N°	Résidence	Etag	Esc.	Bât.	Nbre de pièces
Commune	Code postal	Commune			Pays	
Statut : Vous êtes ...	Propriétaire <input type="checkbox"/>	Locataire <input type="checkbox"/>	Occupant à titre gratuit <input type="checkbox"/>	Nom du propriétaire :		

SITUATION FISCALE PARTICULIÈRE

Vous êtes fiscalement domiciliés dans un département de métropole ou d'outre-mer (cf. notice), cochez la case **ORA**

Vous n'êtes fiscalement domiciliés ni à Saint-Martin, ni dans un département de métropole ou d'outre-mer (cf. notice), cochez la case **ORB**

Vous déposez une déclaration à Saint-Martin pour la première fois, cochez la case **ORC**

A	le	2013
Renvoyez votre déclaration remplie et signée au service fiscal de Saint-Martin		

Téléphone :	
Adresse internet :	

Si vous déposez également une déclaration complémentaire, cochez la case

N'OUBLIEZ PAS DE REMPLIR LE CADRE A

- Si vous élevez seul(e) votre ou vos enfants, complétez le cadre B ;
- Si vous avez des personnes à charge (autres que les enfants rattachés), complétez le cadre C
- Si un ou plusieurs de vos enfants majeurs ou mariés demandent leur rattachement, complétez le cadre D.

A I SITUATION DU FOYER FISCAL EN 2012

Mariés 1M Célibataire 1C
 Divorcé(e)/séparé(e) 1D Veuf(ve) 1V
 Pacsé(e) 1O

Changement en 2012

Date du mariage ou du Pacs 1X | | 2012
 Date de divorce/séparation/rupture de Pacs 1Y | | 2012
 Date du décès 1Z | | 2012

Souscrivez une déclaration pour chaque période avant et après votre changement de situation de famille

Situation pouvant donner droit à une demi-part supplémentaire

1. En cas de célibat, divorce, séparation, veuvage

- Vous vivez seul(e) et vous avez élevé vos enfants remplissant l'une des conditions ci-dessous pendant au moins cinq années au cours desquelles vous viviez seul(e)

- vos enfants (majeurs ou mariés/pacsés; mineurs imposés en leur nom propre) ne sont pas comptés à votre charge ou n'ont pas demandé leur rattachement à votre foyer 1E
- ou vous avez eu un enfant décédé après l'âge de 16 ans ou par suite de faits de guerre 1K

- Vous ne vivez pas seul(e) 1N

2. Titulaire d'une pension (militaire, accident du travail) pour une invalidité d'au moins 40 % ou d'une carte d'invalidité d'au moins 80 % (joignez une copie de la carte)

1P

Votre conjoint remplit ces conditions, ou votre conjoint, décédé en 2012, remplissait ces conditions 1F

3. Titulaire de la carte du combattant ou d'une pension militaire d'invalidité ou de victime de guerre :

- vous êtes célibataire, divorcé, séparé, veuf et :

- vous avez plus de 75 ans et vous remplissez ces conditions ;
- vous avez plus de 75 ans et votre conjoint, décédé, remplissait ces conditions
- ou votre conjoint, âgé de plus de 75 ans, décédé en 2012, remplissait ces conditions 1W

- vous êtes mariés ou liés par un PACS et l'un des deux déclarants, âgé de plus de 75 ans, remplit ces conditions 1S

- vous avez une pension de veuve de guerre 1G

B I PARENT ISOLÉ

Vous êtes célibataire, divorcé(e), séparé(e), veuf(ve) et vous vivez seul(e) avec votre (ou vos) enfant(s) ou des personnes invalides recueillies sous votre toit 2T

C I PERSONNES À CHARGE EN 2012

Précisez ci-dessous TOUTES LES PERSONNES À VOTRE CHARGE autres que les enfants qui demandent leur rattachement, en indiquant pour chacune son année de naissance. (Ne comptez pas les enfants qui souscrivent une déclaration séparée ou qui sont déclarés à charge par une autre personne).

Enfants à charge

Nombre d'enfants non mariés de moins de 18 ans au 1-01-2012 ou nés en 2012 ou handicapés quel que soit l'âge 2F

Année de naissance

1	2	3	4	5	6
---	---	---	---	---	---

dont enfants titulaires de la carte d'invalidité 2G

Année de naissance

1	2	3	4	5	6
---	---	---	---	---	---

Enfants en résidence alternée à charge en 2012

Nombre d'enfants non mariés de moins de 18 ans au 1-01-2012 ou nés en 2012 ou handicapés quel que soit l'âge 2H

Année de naissance

1	2	3	4	5	6
---	---	---	---	---	---

dont enfants titulaires de la carte d'invalidité 2I

Année de naissance

1	2	3	4	5	6
---	---	---	---	---	---

Nom, prénom de vos enfants en résidence alternée comptés à charge

Nom et adresse de l'autre parent

Personnes vivant sous votre toit et titulaires de la carte d'invalidité d'au moins 80 % 2R

Année de naissance

1	2	3	4	5	6
---	---	---	---	---	---

Nom, prénom, date et lieu de naissance

D I RATTACHEMENT D'ENFANTS MAJEURS OU MARIÉS EN 2012

Nombre d'enfants célibataires (ou veufs ou divorcés) majeurs sans enfant 2J

Nombre d'enfants mariés et d'enfants non mariés chargés de famille (y compris le conjoint et les enfants) 2N

Nom, prénom, date et lieu de naissance

E I RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

Indiquez notamment le nom et l'adresse des bénéficiaires de versements déclarés p 4.

1 I TRAITEMENTS, SALAIRES, PENSIONS ET RENTES

TRAITEMENTS, SALAIRES

	VOUS	CONJOINT	1 ^è PERS. À CHARGE	2 ^è PERS. À CHARGE
Revenus d'activité	AJ <input type="text"/>	BJ <input type="text"/>	CJ <input type="text"/>	DJ <input type="text"/>
Autres revenus imposables préretraite, chômage	AP <input type="text"/>	BP <input type="text"/>	CP <input type="text"/>	DP <input type="text"/>
Frais réels liste détaillée sur papier libre	AK <input type="text"/>	BK <input type="text"/>	CK <input type="text"/>	DK <input type="text"/>
Demandeur d'emploi de plus d'un an	AI <input type="checkbox"/> Cochez >	BI <input type="checkbox"/> Cochez >	CI <input type="checkbox"/> Cochez >	DI <input type="checkbox"/> Cochez >
Heures supplémentaires : revenus exonérés	AU <input type="text"/>	BU <input type="text"/>	CU <input type="text"/>	DU <input type="text"/>

PENSIONS, RETRAITES, RENTES Y COMPRIS PENSIONS ALIMENTAIRES

Pensions, retraites, rentes	AS <input type="text"/>	BS <input type="text"/>	CS <input type="text"/>	DS <input type="text"/>
Pensions alimentaires perçues	AO <input type="text"/>	BO <input type="text"/>	CO <input type="text"/>	DO <input type="text"/>

RENTES VIAGÈRES À TITRE ONÉREUX

	MOINS DE 50 ANS	DE 50 À 59 ANS	DE 60 À 69 ANS	À PARTIR DE 70 ANS
Total des rentes perçues par le foyer pour chaque âge d'entrée en jouissance	AW <input type="text"/>	BW <input type="text"/>	CW <input type="text"/>	DW <input type="text"/>

2 I REVENUS DES VALEURS ET CAPITAUX MOBILIERS

Produits d'assurance-vie et de capitalisation soumis au prélèvement libératoire de 7,5 %	DH <input type="text"/>
Produits de placement soumis aux prélèvements libératoires autres que ceux indiqués ligne DH	EE <input type="text"/>

REVENUS OUVRANT DROIT À ABATTEMENT *ne les déduisez pas*

Revenus des actions et parts <i>crédit d'impôt inclus</i>	DC <input type="text"/>
Revenus imposables des actions et parts non cotées détenues dans un PEA	FU <input type="text"/>
Produits des contrats d'assurance-vie et de capitalisation d'une durée d'au moins 6 ou 8 ans	CH <input type="text"/>

REVENUS N'OUVRANT PAS DROIT À ABATTEMENT

Revenus de valeurs mobilières et distributions <i>crédit d'impôt inclus</i>	TS <input type="text"/>
Autres revenus distribués et revenus des structures soumises <i>hors Saint-Martin</i> à un régime fiscal privilégié	GO <input type="text"/>
Autres revenus <i>crédit d'impôt inclus</i>	TR <input type="text"/>

AUTRES

Revenus des lignes DC, CH, TS, TR déjà soumis aux prélèvements sociaux sans CSG déductible	CG <input type="text"/>				
Revenus des lignes DC, CH, TS, TR déjà soumis aux prélèvements sociaux avec CSG déductible	BH <input type="text"/>				
Frais venant en déduction	CA <input type="text"/>				
Crédits d'impôt sur valeurs étrangères	AB <input type="text"/>				
Crédits d'impôt "directive épargne" et autres crédits d'impôt restituables	BG <input type="text"/>				
Déficits des années antérieures non encore déduits	AV <input type="text"/> 2007	AN <input type="text"/> 2008	AA <input type="text"/> 2009	AL <input type="text"/> 2010	AM <input type="text"/> 2011

3 I PLUS VALUES ET GAINS TAXABLES À 16 %

Gains de cessions de valeurs mobilières, de droits sociaux et assimilés taxables à 16 %	VG <input type="text"/>
Pertes de l'année 2012 sur cessions de valeurs mobilières, de droits sociaux et assimilés	VH <input type="text"/>

En cas de pertes antérieures à 2012 non encore imputées, indiquez le détail sur papier libre ou joignez le tableau de suivi N° 2041 SP

4 I REVENUS FONCIERS *lignes BA, BB, BC : report du résultat déterminé sur la déclaration n° 2044*

Micro foncier : recettes brutes sans abattement	BE <input type="text"/>
Adresse de la location : <input type="text"/>	
Revenus fonciers	BA <input type="text"/>
Montant du droit au bail payé en 2012	OV <input type="text"/>
Déficit imputable sur les revenus fonciers	BB <input type="text"/>
Déficit imputable sur le revenu global	BC <input type="text"/>
Déficits antérieurs non encore imputés	BD <input type="text"/>

REVENUS EXCEPTIONNELS OU DIFFÉRÉS *à imposer suivant le système du quotient*

Montant total des revenus à imposer <i>N'incluez pas ces revenus dans les autres rubriques de la déclaration</i>	XX <input type="text"/>
<i>Nature, détail et année d'échéance normale de ces revenus. Pour les bénéficiaires agricoles indiquez le nom du titulaire et s'il est adhérent d'un CGA</i>	

Nature	détail	année

6 | CHARGES DÉDUCTIBLES *le symbole ☞ signifie que vous devez remplir la rubrique E page 2*

Montant de la CSG déductible calculée sur les revenus du patrimoine		DE	<input type="text"/>
Pensions alimentaires versées à des enfants majeurs : <i>décision de justice définitive avant 2006</i> ☞	GI	<input type="text"/> 1er enfant	GJ <input type="text"/> 2ème enfant
Autres pensions alimentaires versées à des enfants majeurs ☞	EL	<input type="text"/> 1er enfant	EM <input type="text"/> 2ème enfant
Autres pensions alimentaires versées (<i>enfants mineurs, ascendants</i>) : <i>décision de justice définitive avant 2006</i> ☞			GP <input type="text"/>
Autres pensions alimentaires versées (<i>enfants mineurs, ascendants</i>) : ☞			GU <input type="text"/>
Déductions diverses ☞			DD <input type="text"/>
Épargne versée en 2012			
		VOUS	CONJOINT
– Cotisations versées en 2012 au titre d'un PERP, PREFON, COREM et C.G.O.S	RS	<input type="text"/>	RT <input type="text"/>
– Rachats de cotisations en 2012 (PREFON, COREM et C.G.O.S.)	SS	<input type="text"/>	ST <input type="text"/>
– Plafond de déduction	PS	<input type="text"/>	PT <input type="text"/>
– Vous souhaitez bénéficier du plafond de votre conjoint			RU <input type="text"/>
– Vous êtes nouvellement domicilié à Saint-Martin en 2012 <i>après avoir résidé hors de Saint-Martin au cours des 3 années précédentes</i>			SU <input type="text"/>
			PU <input type="text"/>
			QR <input type="checkbox"/> Cochez >
			QW <input type="checkbox"/> Cochez >
Détermination du plafond de déduction pour les revenus 2013			
– Cotisations aux régimes obligatoires d'entreprise de retraite supplémentaire ou aux contrats "Madelin" et abondement de l'entreprise à un PERCO en 2012	QS	<input type="text"/>	QT <input type="text"/>
			QU <input type="text"/>

7 | CHARGES OUVRANT DROIT À RÉDUCTION D'IMPÔT *Le symbole ☒ signifie que vous devez joindre vos reçus ou vos justificatifs*

Dons à des organismes d'aide aux personnes en difficulté (maximum 521€) ☒	UD	<input type="text"/>	UE	<input type="text"/>
Autres dons que ceux de la ligne UD ☒	UF	<input type="text"/>	UG	<input type="text"/>
Report de versements des années antérieures XS <input type="text"/> 07 XT <input type="text"/> 08	XU	<input type="text"/> 09	XW	<input type="text"/> 10
			XY	<input type="text"/> 11
Cotisations syndicales des salariés et pensionnés ☒	AC	<input type="text"/> Vous	AE	<input type="text"/> Conjoint
	AD	<input type="text"/>	AF	<input type="text"/>
			AG	<input type="text"/> Pers. à charge
			AH	<input type="text"/>
Nombre d'enfants à charge poursuivant leurs études	EA	COLLÈGE > <input type="text"/>	EC	LYCÉE > <input type="text"/>
			EF	ENS. SUP. > <input type="text"/>
Nombre d'enfants à charge, en résidence alternée, poursuivant leurs études	EB	COLLÈGE > <input type="text"/>	ED	LYCÉE > <input type="text"/>
			EG	ENS. SUP. > <input type="text"/>
Frais de garde des enfants de moins de 6 ans au 01-01-2012 ☒ remplir page 2-E	GA	<input type="text"/> 1er enfant	GB	<input type="text"/> 2ème enfant
			GC	<input type="text"/> 3ème enfant
Frais de garde des enfants, en résidence alternée, de moins de 6 ans au 01-01-2012 ☒	GE	<input type="text"/> 1er enfant	GF	<input type="text"/> 2ème enfant
			GG	<input type="text"/> 3ème enfant
Sommes versées pour l'emploi d'un salarié à domicile ☒ remplir page 2-E				
– Montant des sommes versées en 2012			DF	<input type="text"/>
– Si vous-même, votre conjoint ou une des personnes à votre charge est titulaire de la carte d'invalidité d'au moins 80 %, cochez la case			DG	<input type="checkbox"/> Cochez >
– Nombre d'ascendants bénéficiaires de l'APA âgés de plus de 65 ans pour lesquels vous avez engagé des dépenses			DL	Nombre > <input type="text"/>
– En 2012, vous avez employé directement, pour la première fois, un salarié à domicile			DA	<input type="checkbox"/> Cochez >
Primes de rente survie, contrats d'épargne handicap				
Dépenses d'accueil dans un établissement pour personnes âgées dépendantes	CD	<input type="text"/> 1ère personne	CE	<input type="text"/> 2ème personne
Prestations compensatoires : sommes versées en 2012				
– Sommes totales décidées par jugement en 2012 ou capital reconstitué			WN	<input type="text"/>
– Capital fixé en substitution de rente			WO	<input type="text"/>
– Report des sommes décidées en 2011			WM	<input type="text"/>
			WP	<input type="text"/>
Dépenses en faveur des économies d'énergie et du développement durable de l'habitation principale ☒				
– Équipements de production d'énergie utilisant une source d'énergie renouvelable			WF	<input type="text"/>
– Matériaux d'isolation thermique et appareils de régulation de température installés au plus tard le 31-12 de la 2e année suivant la date d'acquisition d'un logement achevé avant le 1-01-1977			WG	<input type="text"/>
– Autres matériaux d'isolation thermique et appareils de régulation de température ; Équipements de récupération et de traitement des eaux pluviales			WH	<input type="text"/>
Dépenses en faveur de l'aide aux personnes ☒				
– Équipements pour les personnes âgées ou handicapées			WJ	<input type="text"/>
– Travaux de prévention des risques technologiques ou acquisition d'ascenseurs électriques à traction			WI	<input type="text"/>
Intérêts des emprunts contractés pour l'acquisition de l'habitation principale réalisée à compter du 14 juillet 2009 ☒				
– Première annuité			VY	<input type="text"/>
– Annuités suivantes			VZ	<input type="text"/>

8 | DIVERS

Élus locaux <i>indemnités de fonction soumises à la retenue à la source</i>	BY	<input type="text"/>	CY	<input type="text"/>
Plus-values en report d'imposition non expiré			UT	<input type="text"/>
Personnes domiciliées à Saint-Martin percevant des revenus trouvant leur source hors de Saint-Martin <i>cf. déclaration n° 2047</i>				
– Revenus exonérés (<i>y compris salaires et primes des détachés à l'étranger</i>) non déclarés page 3, retenus pour le calcul du taux effectif ...			TI	<input type="text"/>
– Revenus trouvant leur source hors de Saint-Martin soumis à Saint-Martin à l'impôt sur le revenu et imposables à la CRDS			TL	<input type="text"/>
– Revenus trouvant leur source hors de Saint-Martin imposables à Saint-Martin, ouvrant droit à un crédit d'impôt prévu par une convention fiscale ...			TK	<input type="text"/>
– Revenus trouvant leur source hors de Saint-Martin imposables à Saint-Martin et ouvrant droit au crédit d'impôt prévu à l'article 199 bis			TQ	<input type="text"/>
– Montant de l'impôt payé hors de Saint-Martin à raison des revenus portés dans la case TQ			TT	<input type="text"/>